

Isabelle Gelin
Décembre 2019

A travers les barreaux

Cette rubrique plonge le lecteur dans le quotidien de la vie des détenus, de leurs visites, dans les difficultés et les plaisirs rencontrés.

Sortir du silence permettra de faire connaître le milieu carcéral et de mieux comprendre ce que vivent les travailleurs qui franchissent au quotidien le portail de la prison, les détenus et leurs familles.

Cher lecteur, nous vous invitons, si vous le désirez, à partager une expérience, un vécu, une observation ou une remarque à bulletin@infoprisons.ch pour faire connaître la vie à travers les barreaux aux personnes qui ne connaissent pas ce monde à part .

Les photos manquent aux proches

Pourquoi les proches d'un détenu n'ont-ils plus le droit de faire ou de recevoir des photos depuis près de 5 ans aux EPO ?

En effet, jusqu'en 2014 le détenu pouvait louer un appareil photo à la prison pour une vingtaine de francs, il payait le film et le développement des photos. Comme il s'agissait d'un appareil photos très ancien, il n'a plus fonctionné. Pourquoi n'a-t-il pas été remplacé par un appareil numérique, moins onéreux pour les détenus ?

Le REPR (*La Fondation REPR soutient les familles, les proches et les enfants de détenus en Suisse romande. Elle est composée d'une dizaine de professionnels et d'une soixantaine de bénévoles*) organise des Ateliers Créatifs, des moments privilégiés entre les enfants et leur papa détenu et dans ce cadre ils ont la possibilité de faire une photo de famille.

Alors pourquoi les détenus qui ne sont pas papa n'ont-ils plus le droit de faire une photo pour leur famille ?

Nouvelle téléphonie aux EPO (suite)

Suite à notre article sur la nouvelle téléphonie des EPO ([voir bulletin 26](#)), diverses réactions sont à noter, dont l'article paru dans le 20 minutes du 11 septembre 2019. *Voir ci-dessous*

La direction des EPO a répondu aux détenus que des négociations sont en cours concernant les coûts de base qui sont définis par l'entreprise TELIO et non par l'établissement pénitencier.



Prisonniers excédés par la hausse du prix des appels

par Abdoulaye Penda Ndiaye/lfe - Les liaisons téléphoniques dans les cabines sont devenues plus onéreuses en prison. Des détenus et un avocat crient au scandale.



Seuls les prisonniers en exécution de peine ont droit aux appels. (Photo: AFP/image d'illustration)

Depuis le mois de mai, les prisonniers des Établissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe s'étaient inquiétés de la suppression du service analogique des cabines téléphoniques Swisscom. Les autorités carcérales leur avaient promis un nouveau système «nettement moins cher». Un mois plus tard, l'entreprise Telio a pris le relais du géant bleu. «C'est la cata», résume un détenu. «Avant, avec une carte à code, un appel vers l'Europe, l'Afrique ou l'Amérique latine coûtait moins de 50 ct la minute depuis la cabine. Aujourd'hui, ça va jusqu'à 9 fr. 70 par minute», dénoncent les prisonniers.

L'art d'anticiper ou l'exemple genevois

Quand Swisscom a décidé de tourner le dos aux cabines, Genève a pris les devants. Depuis 2018, c'est le service informatique de l'État qui a pris le relais. «Les détenus peuvent appeler avec une carte. Les 08 ne sont pas bloqués», affirme-t-on à l'Office cantonal de la détention. Seule exception: Champ-Dollon, qui est un établissement de détention avant jugement. Les appels sont possibles, mais sont strictement surveillés. En Valais, des cartes prépayées sont en service, au même tarif que Swisscom.

Le Service pénitentiaire avance des motifs de sécurité

Le Service pénitentiaire vaudois (Spen) donne sa version des faits. «L'entreprise Telio a été la seule à avoir répondu intégralement au cahier des charges, répondant notamment en matière de contrôle et sécurité, tant pour les personnes en détention avant jugement que pour celles en exécution de peine. Elle offre par ailleurs des tarifs de communication plus avantageux que ceux proposés par Swisscom par le passé, principalement pour les appels à

l'étranger», a réagi le Spen. Quant aux cartes prepaid, elles n'offriraient pas la sécurité requise pour un établissement de détention. «Même en exécution de peine, la personne condamnée peut avoir des restrictions d'appel. Par exemple, elle ne pourra pas appeler sa victime. Grâce à Telio, il est possible de bloquer certains numéros ou d'en autoriser un certain nombre; ce qui n'est pas possible avec un service se basant sur une carte prépayée.» Le Spen assure que lors des tests, des hotlines d'assurance avec des numéros commençant par 08 ont pu être joints... «Si certains numéros légitimement atteignables sont bloqués, les personnes détenues peuvent le signaler au personnel, qui remonte ensuite l'information au fournisseur qui fait le nécessaire», a ajouté le Spen. Les autorités réfutent catégoriquement le prix exorbitant des appels. «Le tarif le plus élevé est de 1 fr.20 par minute pour les portables de certains pays. Là où Swisscom facture 1 fr.60.»

L'avocat: «C'est une atteinte aux droits des détenus»

Autre grief et pas des moindres, l'impossibilité de composer les numéros commençant par 08. Ce qui, de facto, empêche toute liaison avec des institutions comme PostFinance ou l'utilisation de cartes à prépaiement avantageuses conçues pour les appels vers l'étranger. Après avoir lancé une pétition, un des protestataires a saisi un avocat. Selon ce dernier, qui n'exclut pas une action judiciaire, il y a «une atteinte aux droits des détenus de correspondre avec l'extérieur». Les prisonniers, eux, dénoncent un système qui les isole davantage. «Pour beaucoup ici, le téléphone est l'unique moyen de garder des liens familiaux», rappellent-ils.

Dernier exemple qui illustre l'exaspération des prisonniers, l'un d'eux s'est mutilé le 25 juin. «Il s'est cousu les lèvres en signe de protestation. C'est un signal très fort», décrit un témoin.

L'art d'anticiper ou l'exemple genevois

Quand Swisscom a décidé de tourner le dos aux cabines, Genève a pris les devants. Depuis 2018, c'est le service informatique de l'État qui a pris le relais. «Les détenus peuvent appeler avec une carte. Les 08 ne sont pas bloqués», affirme-t-on à l'Office cantonal de la détention. Seule exception: Champ-Dollon, qui est un établissement de détention avant jugement. Les appels sont possibles, mais sont strictement surveillés. En Valais, des cartes prépayées sont en service, au même tarif que Swisscom.

Le Service pénitentiaire avance des motifs de sécurité

Le Service pénitentiaire vaudois (Spen) donne sa version des faits. «L'entreprise Telio a été la seule à avoir répondu intégralement au cahier des charges, répondant notamment en matière de contrôle et sécurité, tant pour les personnes en détention avant jugement que pour celles en exécution de peine. Elle offre par ailleurs des tarifs de communication plus avantageux que ceux proposés par Swisscom par le passé, principalement pour les appels à l'étranger», a réagi le Spen. Quant aux cartes prepaid, elles n'offriraient pas la sécurité requise pour un établissement de détention. «Même en exécution de peine, la personne condamnée peut avoir des restrictions d'appel. Par exemple, elle ne pourra pas appeler sa victime. Grâce à Telio, il est possible de bloquer certains numéros ou d'en autoriser un certain nombre; ce qui n'est pas possible avec un service se basant sur une carte prépayée.» Le Spen assure que lors des tests, des hotlines d'assurance avec des numéros commençant par 08 ont pu être joints... «Si certains numéros légitimement atteignables sont bloqués, les personnes détenues peuvent le signaler au personnel, qui remonte ensuite l'information au fournisseur qui fait le nécessaire», a ajouté le Spen. Les autorités réfutent catégoriquement le prix exorbitant des appels. «Le tarif le plus élevé est de 1 fr.20 par minute pour les portables de certains pays. Là où Swisscom facture 1 fr.60.»